

---

# **Violences conjugales et intrafamiliales en Afrique jusqu'aux années 60 : sources, dynamiques et représentations**

Margaux Herman\* and Coralie Klipfel\*<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Centre d'études en sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatiques – Institut de Recherche pour le Développement, Institut National des Langues et Civilisations Orientales, Université Paris Cité – France

## **Résumé**

Alors que les violences conjugales et intrafamiliales sont au cœur des mobilisations féministes et politiques publiques actuelles, il est essentiel de les replacer dans une perspective historique. Ce panel veut examiner ces formes de violences dans les sociétés africaines, avant et pendant la période coloniale, en mettant l'accent sur les sources disponibles et enjeux méthodologiques et historiographiques liés. Bien que structurellement présentes dans les rapports de genre et au sein de l'institution familiale, ces violences restent peu documentées ou reléguées au silence.

Coups, abus sexuels, mariages forcés, et autres formes de contrôle et d'isolement, ces violences étaient encadrées par des normes coutumières encore peu étudiées. Durant la colonisation, les violences familiales ont rarement été reconnues comme des infractions spécifiques malgré l'introduction de nouvelles lois et institutions judiciaires. Les archives coloniales ne les mettent en lumière que lorsqu'elles interfèrent avec l'ordre colonial, et invisibilisent ainsi ces violences du quotidien.

Cet atelier entend encore interroger les continuités et les articulations entre les violences exercées dans la sphère privée et les formes de violence institutionnalisées par le système colonial. Il s'agira d'examiner comment ces violences ont pu être banalisées, tolérées, voire renforcées par un ordre colonial qui reposait lui-même sur la domination, la hiérarchisation raciale et la coercition. En invisibilisant ces violences dans les dispositifs juridiques et dans les archives, le pouvoir colonial a contribué à les maintenir comme un impensé politique et juridique.

Basé sur une diversité de sources (droit coutumier, droit colonial, récits oraux, archives judiciaires, récits missionnaires, littérature, etc...) ce panel entend croiser les approches historiques, anthropologiques, juridiques et genrées. Il interroge les logiques de pouvoir au sein du couple et de la famille, ainsi que les modalités d'enregistrement, de déni ou de reformulation de ces violences dans les sources. Il s'agit de penser les continuités et ruptures entre normes précoloniales et coloniales, et de contribuer à une relecture critique de l'histoire du privé, souvent marginalisée dans les récits historiques dominants, et invisibilisée dans les archives institutionnelles.

---

\*Intervenant